

20 AVR. 2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2018-041

OBJET : Arrêté de délégation de signature de M. Pierre LEFÈVRE, Maire, à Mmes Christine FOUCAT, Directrice Générale des Services et Pauline BONVALOT, Responsable du Service à la Population

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRÊTE

Article 1 – Je donne délégation de ma signature à Mmes Christine FOUCAT et Pauline BONVALOT afin de signer les arrêtés restreignant ou autorisant l'utilisation des terrains de football situés sur le territoire d'Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay.

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Sous-Préfet,
Mme Christine FOUCAT,
Mme Pauline BONVALOT,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le 6 avril 2018.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Pierre LEFÈVRE

